



CCAMLR

COMM CIRC 05/33
SC CIRC 05/13

Vendredi, 27 Mai 2005

Atelier de la CCAMLR sur les Aires marines protégées

Téléphone: +61 3 6210 1111

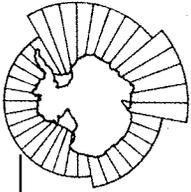
Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR

PO BOX 213 NORTH HOBART, TASMANIA. 7002 AUSTRALIA
137 HARRINGTON STREET, HOBART, TASMANIA. 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Ph: (61) 3 6231 0366
Fax: (61) 3 6234 9965
E-mail: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 05/33
SC CIRC 05/13

Hobart, le 27 mai 2005

Atelier de la CCAMLR sur les Aires marines protégées

Lors de sa vingt-troisième réunion, en 2004, la Commission a discuté la question des Aires marines protégées (AMP) et a chargé le Comité scientifique de se mettre à l'œuvre au plus tôt. Elle a, par ailleurs, rappelé qu'il importait de mettre au point des avis qui s'alignent sur les Articles II et IX de la Convention (CCAMLR-XXIII, paragraphe 4.13).

La responsable du Sous-groupe consultatif du WG-EMM sur les aires protégées, Polly Penhale (Etats-Unis), a été chargée de diriger un atelier sur cette question. Les Membres ont été invités à nommer les différents membres du Comité de direction dont la mission sera de rédiger un ordre du jour, de suggérer des documents d'informations générales et de décider de l'emplacement et de la date de l'atelier (COMM CIRC 05/22 SC CIRC 05/08 du 11 mars 2005). Les Membres ci-après ont proposé des participants : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Chili, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Russie et l'Ukraine.

Lorsqu'il examinait l'importance de la poursuite de la discussion sur les AMP au sein de la CCAMLR, le Comité de direction a reconnu qu'il semblait difficile de convoquer un atelier en 2005. Rappelant les discussions menées depuis plusieurs années par la Commission, le Comité scientifique et le WG-EMM sur la manière dont les AMP pourraient contribuer à servir les objectifs de la Convention, et à la lumière d'événements qui se sont déroulés récemment sur le plan international, le Comité de direction a reconnu qu'il importait maintenant de s'attaquer, sans tarder, à la question des AMP.

Sur la base des opinions exprimées par les membres du Comité de direction, la responsable a suggéré de convoquer un atelier du 29 août au 1^{er} septembre 2005 à Washington DC (Etats-Unis). L'ordre du jour de l'atelier s'alignera sur les attributions (ci-jointes) qui avaient été proposées. Outre les participants nommés par des membres de la CCAMLR, des experts seront invités pour que l'on puisse tirer au mieux parti de l'ensemble des connaissances sur les AMP, ce qui pourrait servir à promouvoir les objectifs de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIII, paragraphe 3.51). Le rapport de l'atelier sera soumis à la réunion de 2005 du Comité scientifique qui décidera de la marche à suivre.

Il est demandé aux Membres de nommer des participants à l'atelier et de présenter des documents qui porteront sur ses attributions.

Des informations plus détaillées sur le lieu de réunion, l'organisation des déplacements et la date limite de soumission des documents seront communiquées séparément, dans le courant de la semaine prochaine.



D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.

MPA Workshop Terms of Reference

(CCAMLR-XXIII, paragraph 4.13; SC-CAMLR-XXIII, paragraph 3.52)

- (i) To review current principles and practices related to the establishment of Marine Protected Areas.
- (ii) To discuss how the use of Marine Protected Areas could be used to contribute to furthering the objectives of CCAMLR.
- (iii) To consider proposals that are currently under development or in a conceptual phase that relate to Marine Protected Areas in the Convention Area.
- (iv) To discuss the types of scientific information that may be required for the development of Marine Protected Areas to further the objectives of CCAMLR, including the identification of biophysical regions across the Convention Area.